

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE
26, rue de la Mairie
25660 SAÔNE

le 09/03/2015

Compte-rendu du conseil d'école du 19 février 2015
Salle de réunion – Groupe scolaire - 18H30

- Présents :** V. Courcier, *adjointe au maire*,
I. Crance, M. Juif, G. Lab, D. Prost, A. Vitali,
M. Guyon, C. Nevers, J.B. Normand, F. Thibault, *enseignants*
C. Vieille, *AVS*
V. Boitet, M. Chabod, P. Dupont, M. Gerbant, L. Gimenez, A. Maréchal,
D. Myotte-Duquet, S. Janin, D. Lornet, R. Richard, G. Tisserand, *parents d'élèves*
- Excusés :** Y. Delarue, *maire de Saône*
L. Martin, *IEN Besançon 2*,
N. Amiot, C. Bourgeois, K. De Conto, D. Winkelmüller, *enseignants*,
M. Prieur-Léger, *psychologue scolaire*
- Secrétaire :** Laétitia Gimenez

1. Effectifs scolaires – Prévisions rentrée 2015

A ce jour, 239 élèves scolarisés, dont 228 en élémentaire et 11 en CLIS.

Les effectifs à la rentrée 2015 devraient être stables, les arrivées en CP égalent le nombre de CM2 qui entrent au collège. 46 élèves sont attendus en cours préparatoire, deux classes de CP à un seul niveau pourraient donc être constituées.

Répartition par niveau :

CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
46	39	49	49	45	228

En 2016/2017 les prévisions sont encore à la hausse avec 50 élèves prévus en CP, soit un effectif moyen qui atteindra 26 élèves par classe, effectif important mais non suffisant pour prétendre à une ouverture de classe.

La carte scolaire se déroulera après les élections départementales. Comme l'an dernier, le calendrier sera donc serré pour le mouvement du personnel.

2. Nouvelle organisation de la semaine scolaire

➤ Rythmes scolaires

Les rythmes adoptés depuis la rentrée scolaire 2014/2015 ne sont pas remis en cause. Une modification des horaires du mercredi matin est cependant à l'étude. Une enquête a été réalisée auprès des parents de l'élémentaire, il en ressort qu'environ 70% des familles sont favorables au fait de décaler les horaires du mercredi matin de 30 minutes, soit de 09H00 à 12H00 au lieu de 08H30-11H30. Le comité de pilotage, lors de sa réunion du 12 février, a donc décidé de faire une demande de modification d'horaire pour l'année scolaire prochaine à Monsieur l'Inspecteur d'Académie. Dès connaissance de sa décision, une information sera faite aux familles.

➤ **PEDT**

A partir de la rentrée prochaine, et pour continuer à percevoir une aide financière de l'État, la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT) devient obligatoire. Le PEDT est un projet de collaboration locale qui rassemble, à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : la commune, l'Éducation nationale, le ministère des sports et de la jeunesse, les représentants des associations locales, les représentants des parents d'élèves, etc. L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire, et donc d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Ce PEDT est en cours de rédaction et doit être finalisé avant la fin de cette année scolaire. Il sera mis en place pour une durée de trois ans.

➤ **Temps des activités péri-éducatives (TAP) et activités pédagogiques complémentaires (APC)**

Les créneaux des TAP actuels (15h30-16h30) sont jugés trop courts autant par les associations que par les familles, notamment pour les activités qui se déroulent au gymnase (judo, tir à l'arc, hand-ball...). Une étude menée par le club de judo montre que le temps réel de pratique de judo est d'environ 20 à 25 minutes sur un créneau d'une heure, le reste du temps étant consacré aux déplacements et au changement de tenue. De nouveaux créneaux pour les TAP seraient proposés pour la rentrée prochaine : de 15H30 à 16H50 le mardi, le jeudi et le vendredi.

Les activités pédagogiques complémentaires (APC), assurées par les enseignants à des groupes restreints d'élèves, seraient proposées le lundi de 15h30 à 16h30. Un accueil périscolaire serait alors mis en place le lundi à partir de 15h30 pour les enfants non concernés par les APC.

Ces propositions du comité de pilotage seront soumises au conseil municipal.

3. Sorties éducatives et projets dans les classes

- Une classe de neige (3 jours) à Rochejean pour les classes de CE1 (Mme Juif) et CE2/CM1 (Mme Prost) s'est déroulée du 27 au 29 janvier 2015. Les enfants et les enseignants ont été ravis de cette sortie et la neige était au rendez-vous.
- Classe de neige (5 jours) à Mouthe pour la classe de CM1 de M. Winkelmüller : ce projet a été abandonné, suite à un avis défavorable de plusieurs familles.
- La sortie éducative prévue sur Paris pour les 2 classes de CM2 a été annulée, suite aux attentats de début janvier dans la capitale.
- Les classes de CM participeront à des sorties ski de fond en mars dans le cadre de l'opération « ski de plaine » subventionnée par le Conseil Général.
- Des projets de sortie sur une journée sont à l'étude.

4. Enseignement des langues vivantes

- En réponse au questionnaire adressé par l'Asparèle aux parents des élèves de CP, 4 familles choisiraient l'enseignement de l'allemand pour leurs enfants dès le CE1. Il est rappelé que cet enseignement ne sera possible que si le nombre d'élèves est égal ou supérieur au seuil qui sera fixé par l'inspection académique, il était de 8 l'an dernier.
- Une réunion d'information à destination des parents de CP et de CM2, sera organisée courant avril par deux professeurs du collège de Saône.
- Pour information, les élèves qui ont suivi l'enseignement de l'allemand en élémentaire intègrent la classe de sixième bi-langue au collège.

5. Projet numérique

9 classes sur 10 ont été équipées d'un vidéoprojecteur, et 6 d'un tableau interactif mobile. Ces TNI transforment le tableau blanc de la classe en écran d'ordinateur, un stylet remplace la souris.

Ils favorisent l'interactivité entre professeur et élèves, suscitent la curiosité des élèves et rendent les enseignements plus stimulants. Les ordinateurs portables ont été mis à disposition par la mairie de Besançon en attendant les évolutions logicielles.

Les enseignants font part de leur satisfaction et du grand intérêt manifesté par les élèves.

Pour répondre à certaines interrogations de parents, le travail s'effectue toujours sur les cahiers, le support visuel/informatique ne vient qu'en complément.

Ce projet cofinancé par la mairie (70%), par une subvention parlementaire (10%), et par une subvention de l'association scolaire (20% : solde cumulé des deux dernières années). Cet investissement sera complété par l'achat d'ordinateurs portables dès que les préconisations du service informatique de la CAGB seront arrêtées.

6. Conseil écoles – collège

- Dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école, publiée au Journal officiel le 9 juillet 2013, un conseil école-collège s'est mis en place au cours de l'année scolaire 2013/2014. Il a pour objectif de renforcer la continuité pédagogique et de faciliter le passage entre l'école primaire et le collège. Il réunit des enseignants du collège et des écoles du secteur. Le conseil école-collège se réunit deux fois par an. Il est présidé par le principal du collège et l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription.
- Le premier conseil de l'année 2014/2015 s'est tenu le 12 janvier 2014. Mme Lab, M. Thibault et M. Guyon y assistaient pour représenter l'école élémentaire de Saône.
- Une action a été mise en place sous la forme d'un échange entre les professeurs des écoles et du collège. Les professeurs volontaires de CM2 ont pu assister à des cours au collège et des enseignants du collège ont pu venir dans les classes de CM2.
Ces observations ont été suivies d'un échange entre professeurs du collège et des écoles.

7. Informations diverses

- **Enseignement de la natation (piscine de Valdahon)**
Pour cette année scolaire, 4 classes ont été inscrites :
 - classes de CP et CP/CE1 : 11 séances le mardi matin à partir du 24 mars 2015
 - classes de CE1 et CE1/CE2 : 10 séances le jeudi matin à partir du 26 mars 2015.**A l'attention des parents** : à leur retour de la piscine les élèves retourneront à l'école, ils ne seront donc pas repris par les parents à l'arrêt de bus comme les années précédentes.
- **Sécurité aux abords de l'école**
Les nouvelles modalités d'accès au parking qui jouxte la mairie et l'école visent à assurer la sécurité des élèves aux heures d'entrée et de sortie d'école. Par arrêté municipal, pendant le temps scolaire, l'accès à ce parking est donc réservé au personnel communal, aux enseignants et aux minibus.
- **Conseil municipal des jeunes**
La municipalité projette la mise en place un conseil municipal des jeunes.
Des élèves de CM1 ou CM2 seront élus au sein de l'école.
- **Grève des enseignants**
Pour information, lorsqu'il y a un mouvement de grève des enseignants, les parents sont prévenus 48 heures à l'avance.
Modalités d'accueil en cas de grève :
 - si moins de 25% des enseignants sont grévistes, l'accueil des enfants est assuré par les autres enseignants non grévistes.

- si plus de 25% des enseignants sont grévistes, la municipalité doit organiser un service minimum d'accueil.

➤ **Récréations**

Pour répondre à une question d'un parent, il est précisé qu'en cas de pluie les enfants sont bien évidemment autorisés à rester à l'abri sous le préau.

➤ **Informations Asparèle**

- Une deuxième vente de fromage aura lieu avant les vacances d'avril : commande jusqu'au 19 mars pour une livraison le mercredi 1^{er} avril.

- La fête de l'école se déroulera dans l'ancien gymnase comme l'année dernière. Une partie de la décoration sera réalisée par le périscolaire et lors des TAP.

- L'association a décidé de reprendre cette année l'opération « achat groupé de fournitures scolaires » et d'allouer une participation financière aux familles. Une information sera communiquée en temps voulu aux parents d'élèves.

- Les parents d'élèves de l'Asparèle s'interrogent sur la capacité de l'Académie du Doubs à faire face aux besoins de remplacement des professeurs des écoles du 1^{er} degré. A l'école élémentaire de Saône, en janvier et février, 8 journées d'absences n'ont pas été remplacées. Un courrier a été adressé à Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

La séance est levée à 20H30

Le prochain conseil d'école se tiendra le jeudi 18 juin 2015 à 18H30

La secrétaire de séance,
Laëtitia GIMENEZ

Le Directeur,
Michel GUYON